

Présentation des évolutions proposées du nouveau réseau de proximité issues de la concertation de 2019

■ Le cadre national depuis le lancement de la concertation :

La DGFIP s'est engagée dans une démarche de modernisation de son fonctionnement et de son offre de service aux usagers. La lettre du Ministre adressée aux élus et le message du Directeur général en date du 6 juin 2019 ont présenté cette réforme qui vise à tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages pour :

- concentrer et dématérialiser les tâches non visibles par le public pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement, sans dégrader la qualité du service public ;
- apporter une offre de service nouvelle en augmentant significativement les sites où un accueil physique de proximité pourra être proposé.

La déclinaison du projet de nouveau réseau de proximité à la DRFIP du Nord a fait l'objet, entre le 6 juin et la fin de l'année 2019, d'une démarche de concertation inédite, menée en interne auprès des personnels et à l'externe avec les élus et les autorités administratives.

■ Point d'étape sur l'état d'avancement du projet :

Un premier point d'étape sur l'état d'avancement de cette concertation locale avait été mis en ligne le 30 septembre 2019 sur Ulysse Nord. Il avait permis de retracer les principales interrogations et propositions formulées par les agents et les élus lors des réunions de présentation, des groupes de travail métier ou encore via la messagerie ouverte sur Ulysse 59.

Le projet initialement présenté le 6 juin 2019 a fait l'objet de propositions d'ajustements qui répondent à bon nombre d'observations formulées dans le cadre des échanges avec les équipes de travail et les élus.

La période de réserve électorale, puis l'annonce du confinement à compter du 16 mars lié au contexte sanitaire n'ont pas permis de présenter les évolutions apportées au projet.

Certains aspects liés à cette réforme pourront encore être débattus (taille des structures, localisation des accueils de proximité, organisation du travail); toutefois on peut raisonnablement penser que cette nouvelle version est très proche de la version définitive.

1ERE PARTIE : LES EVOLUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION DE 2019

- 1- La concertation auprès des élus
- 2- La concertation auprès des agents et cadres
- 3- Le dialogue social
- 4- Le récapitulatif des évolutions apportées au projet initial
- 5- La démétropolisation
- 6- La suite du calendrier

2EME PARTIE : LE PROJET DETAILLE PROPOSE EN 2020

I- LA DRFIP AU SERVICE DE TOUS LES USAGERS

- 1- Le renforcement des accueils de proximité
- 2- Les services des impôts des particuliers (SIP)
- 3- Les services des impôts des entreprises (SIE)
- 4- Les services du réseau foncier
- 5- Les services du contrôle fiscal
- 6- Les autres services fiscaux

II- LA DRFIP AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

- 1- Les services de gestion comptable (SGC)
- 2- Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)
- 3- Les trésoreries hospitalières
- 4- le service départemental de gestion des EHPAD
- 5- Le service départemental d'expertise au secteur local

3 EME PARTIE : LES MESURES RH D'ACCOMPAGNEMENT

- 1- Les règles relatives à la mobilité
- 2- Les dispositifs d'accompagnement financier de la mobilité géographique
- 3- Le Complément Indemnitaire d'Accompagnement (CIA)
- 4- L'indemnisation en cas de départ définitif
- 5- La rupture conventionnelle
- 6- Les modalités de prise en charge des frais de déplacement
- 7- Le dispositif d'accompagnement des cadres

PREMIÈRE PARTIE : LES ÉVOLUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION MENEÉ EN 2019

La concertation a permis d'exposer la démarche, de présenter le projet de nouveau réseau départemental établi dans ce cadre, de l'adapter le cas échéant pour obtenir l'adhésion la plus large possible.

1- La concertation externe auprès des élus

Le projet de nouveau réseau de proximité pour la DRFIP 59 a été présenté au Préfet, qui est régulièrement tenu informé des évolutions proposées ainsi que les sous-préfets.

Des réunions d'information à destination des élus locaux ont été organisées à l'initiative du Directeur régional et animées conjointement avec les sous-préfectures.

- 13 juin 2019 : congrès des maires
- 19 juin 2019 : présentation au comité d'action régionale et au corps préfectoral
- 20 juin 2019 : rencontre du président de l'association des maires du Nord
- 26 juin 2019 : présentation lors de l'assemblée générale de l'association des maires ruraux

Une réunion avec les élus s'est tenue dans chaque arrondissement du département, à :

- Avesnes sur Helpe (8 juillet)
- Valenciennes (10 septembre)
- Dunkerque (12 septembre)
- Douai (13 septembre)
- Cambrai (17 septembre)
- Lille (18 septembre)

À l'occasion de ces échanges, outre le point de vue de ceux qui contestent la suppression de trésoreries, les élus qui se sont exprimés ont pu exposer leurs attentes et questionnements sur le projet NRP, des problématiques saillantes et faire des propositions adaptées à certaines situations locales.

S'agissant des **services de gestion comptable**, les élus, habitués à disposer d'interlocuteurs bien identifiés se sont interrogés sur les effets de l'éloignement et de la taille de ces services sur la connaissance du tissu local et des dossiers.

Les élus expriment de réelles attentes en **matière de conseil** où les besoins sont importants (orientations budgétaires, veille juridique, disponibilité). Ils seront attentifs au nombre de conseillers mis à disposition. En outre, ils s'interrogent sur l'articulation des missions entre les responsables des SGC et les conseillers aux décideurs locaux.

Ils attendent des clarifications sur les missions et l'organisation des **accueils de proximité et des France Service** (périmètre, nature des prestations, amplitude horaire, prise en charge de la rémunération des animateurs des France services). Ils souhaitent une réflexion approfondie sur le parcours des usagers, particulièrement pour les publics les plus fragiles.

Ils se posent la question de la confidentialité des démarches réalisées dans le cadre du dispositif de paiement auprès des ruralistes.

S'agissant des **implantations territoriales** des structures du projet de nouveau réseau de proximité, plusieurs tendances se dégagent :

- questionnements sur le nombre des structures et l'hétérogénéité de couverture du territoire ;
- interrogation sur les choix retenus pour implanter des accueils de proximité et sur la mise à disposition des moyens nécessaires pour assurer ces accueils dans de bonnes conditions ;
- accueil favorable du projet d'implantation de nouveaux services sur leur territoire. Les maires souhaitent approfondir la réflexion en bilatéral pour faire avancer les projets ;
- proposition de mise à disposition de bureaux pour les conseillers au siège ;
- propositions d'hébergement d'un accueil de proximité ou d'une France services :

Des rencontres se sont poursuivies entre la direction, les élus nationaux et locaux et les directeurs d'hôpitaux en 2019 et 2020.

2 – La concertation interne auprès des cadres et agents

Dès l'envoi du courrier du Ministre, les cadres supérieurs de la direction ont été réunis pour une présentation du projet de nouveau réseau de proximité.

De nombreuses réunions se sont tenues sur site à partir du mois de juin. Elles ont permis de présenter le projet de NRP, d'échanger avec les personnels, de répondre à leurs questions et de recueillir leurs remarques.

Le 11 juillet 2019, le Directeur général s'est déplacé dans le Nord et a présenté aux chefs de services et aux cadres supérieurs du département le sens et les modalités de la concertation sur « le nouveau réseau de proximité des finances publiques ». Il a rappelé l'enjeu de cette transformation « concevoir ensemble notre nouvelle organisation pour améliorer notre service public » et a répondu aux interrogations des participants.

Plus de 300 messages ont été reçus sur **la BALF « nouveauseau59 »**. Des réponses précises ont pu être apportées quand c'était possible.

Au cours de l'année 2019 des groupes de travail métier ont été organisés ainsi que trois **groupes de travail à vocation plus transversale** associant les cadres portant sur l'accueil de proximité, les grands services et l'articulation SGC/CDL dont les conclusions ont été rendues en fin d'année.

Au-delà de positionnements de contestation, les échanges ont porté principalement sur :

– **Les lieux d'implantation** des services et leur périmètre de compétence (dé-métropolisation, implantation de services hors de leur zone de compétence, équilibre économique, niveau de concentration des services et soutenabilité des missions, intérêt du travail dans un contexte de spécialisation renforcée, les contraintes familiales et l'impact écologique des propositions ...) ;

– **Les sujets RH**, notamment les questionnements des agents et des cadres portent sur l'absence de mobilité forcée, les dispositifs de priorités, les dispositifs d'indemnisation et de garantie individuelle de rémunération, le niveau d'encadrement des futurs services et les perspectives pour les cadres, pour les adjoints et les cadres A, calendrier des opérations.

– **Les questions métier** n'ont pas été absentes du débat : la capacité à gérer pour le secteur SPL les régies, les hébergés, un nombre de budgets important dans d'Hélios. Pour l'activité fiscale, les difficultés induites par l'éloignement des SIE et PCE.

Une synthèse des questionnements a été publiée le 30 septembre 2019 dans l'espace Nouveau Réseau de Proximité sur Ulysse 59.

3- Le dialogue social

Dès l'envoi du courrier du Ministre, les représentants du personnel ont été invités à une réunion de présentation du projet de Nouveau Réseau de Proximité.

Les organisations syndicales ont pu rencontrer le Directeur général lors de sa visite du 11 juillet 2019.

Le DRFIP a rencontré les **organisations syndicales** lors de rencontres bilatérales dans le cadre de sa prise de fonction. Il leur a été proposé de faire un point lors des réunions informelles ad hoc, mais elles n'ont pas eu lieu.

En 2019, les représentants de **l'association des comptables publics** ont été conviés à une réunion de présentation du projet de NRP. Depuis ce premier échange, plusieurs réunions sur ce thème ont eu lieu avec l'ACP.

4- Les évolutions apportées au projet initial

Les échanges avec les agents, les cadres et les élus durant la phase de concertation ont conduit à faire évoluer sensiblement le projet. Ces inflexions concernent tous les types de services.

■ Les services des impôts des particuliers (SIP) :

Il est proposé de maintenir trois SIP à Lille au lieu de deux dans la version initiale du projet.

■ Les services des impôts des entreprises (SIE) :

Le projet d'implantation d'un SIE à Orchies n'est pas maintenu. Pour les SIE de Douai et Dunkerque des services distants pourraient être maintenus sur les sites de Cambrai et d'Hazebrouck.

■ Les services du contrôle fiscal

Il est proposé la mise en place, à Douai, d'une antenne pérenne (c'est-à-dire dotée d'emplois) du PCE et du PCRP de Lille.

■ Les services de publicité foncière (SPF) et le service départemental de l'enregistrement (SDE) :

Il est proposé :

- de maintenir le SDE à Lille ;
- de fusionner les SPF Lillois sur le site de Lille et non à Phalempin comme initialement prévu.

■ Le service départemental des impôts fonciers [SDIF]

La proposition initiale de mise en place d'un PELH, d'un PTGC et d'un PELP n'a pas été validée par la Direction Générale. Il est donc prévu de créer un SDIF dont le siège serait à Lille et deux antennes localisées à Dunkerque et Valenciennes. Le SDIF comprendrait un PELH, un PTGC et un PELP au siège et dans chaque antenne. Des bureaux distants pourraient être maintenus .

■ Les trésoreries hospitalières

La version initiale du projet comportait trois trésoreries hospitalières à Saint Omer, Lille et Maubeuge, calées sur les groupements hospitaliers territoriaux (GHT).

Les agents, les élus ainsi que l'ARS ont pu exprimer leurs interrogations à l'occasion de la concertation. Les principales remarques ont porté sur :

- la trop forte concentration des structures ;
- le choix des localisations qui allonge la distance domicile travail des agents.

Ces remarques ont été prises en compte dans la nouvelle version du projet qui prévoit la mise en place de cinq trésoreries hospitalières localisées à : Lille, Valenciennes, Dunkerque, Roubaix et Maubeuge.

■ Un service départemental de gestion des EHPAD :

Proposition de création d'un service départemental pour la gestion des EHPAD.

■ Les services de gestion comptable (SGC)

Dans le cadre de la concertation, les élus et les agents ont souhaité la mise en cohérence des lieux d'implantation avec les périmètres de compétence des services. Pour y répondre, les évolutions suivantes sont proposées avec le positionnement:

- du SGC MEL Est à TEMPLEUVE ;
- du SGC MEL Ouest à ARMENTIERES ;
- du SGC MEL Nord implanté à TOURCOING;
- d'un SGC à DOUAI ;
- d'un SGC à ORCHIES ;
- d'un SGC à CAUDRY ;
- d'un SGC au QUESNOY ;
- d'un SGC à VALENCIENNES.

Les propositions de création de SGC à PONT A MARCQ et à DENAIN ne sont plus retenues celles d'AVESNES SUR HELPE, CAMBRAI, DUNKERQUE, HAZEBROUCK, LILLE et WALLERS sont maintenues.

Cette nouvelle proposition porterait le nombre de SGC de 8 à 14.

Le nombre total de trésoreries, qui était de 75 y compris les deux paieries, passerait ainsi à 22 structures dans cette nouvelle version au lieu de 13 dans la version initiale.

■ **Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)**

L'augmentation significative proposée du nombre de conseillers aux décideurs locaux (de 18 à une trentaine) poursuit plusieurs objectifs :

- densifier la répartition des conseillers au regard des enjeux ;
- offrir aux collectivités un niveau d'expertise de qualité suffisante ;
- assurer une continuité du service ;
- permettre une répartition territoriale équilibrée ;
- garantir des débouchés sur des emplois d'expertise pour les cadres et comptables du réseau.

■ **Équilibre des territoires et déplacement des agents**

L'objectif d'équilibre des territoires doit être combiné avec les souhaits des agents et en tenant compte des déplacements.

Pour répondre à cette problématique, il convient d'approfondir la réflexion sur le télétravail, le travail à distance et la mise en place d'espace de travail collaboratif interne. Force est de constater que la mise en place accélérée de solution de télétravail déployé lors de la crise sanitaire COVID 19 a permis d'en révéler les premiers effets positifs. Cette voie doit continuer à être explorée et analysée afin d'en tirer les meilleurs enseignements pour l'avenir.

■ **Un espace de tiers lieu**

Le projet de création d'un espace de tiers lieu (« coworking ») à Orchies (à mi-chemin entre Lille, Valenciennes et Douai) pourrait être couplé avec un service de gestion comptable et permettre à certains agents d'exercer leurs missions sur un site distant. Une enquête va être prochainement menée pour s'assurer de la pertinence d'un tel dispositif.

5- La dé-métropolisation

Le Gouvernement a annoncé en février 2020 une première liste de 50 communes concernées par cette dé-métropolisation d'Île-de-France et de grandes métropoles. La ville de Denain a été retenue pour accueillir un service démetropolisé. D'autres villes pourront être choisies lors de la seconde vague à l'automne.

Des premiers cas de métiers concernés ont été annoncés : un service national de l'enregistrement et des services d'appui à la publicité foncière.

6- La suite du calendrier

De nouvelles réunions de concertation vont se tenir à la fois avec les agents dans les services et avec les élus dans les arrondissements ou les communautés de communes ou d'agglomérations. Les réunions par arrondissement, voire par EPCI, avec les élus permettront de définir les attentes en matière d'accueil de proximité.

Elles devraient permettre de répondre à toutes les questions qui continuent de se poser. Ce n'est qu'à l'issue de **cette seconde phase de concertation** que la carte du nouveau réseau de proximité sera définitivement arrêtée.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité prévoyait initialement une mise en place progressive sur la période 2020/2023. La crise sanitaire COVID 19 a conduit à redéfinir le calendrier des opérations en proposant un étalement sur la période 2020 – 2024.

À ce stade, au-delà des fusions des SIP de Roubaix Sud et Roubaix Nord et de Valenciennes Val de Scarpe et Valenciennes la Rhonelle déjà réalisées, seule la fusion des SPF de Dunkerque et Hazebrouck est maintenue au titre de l'année 2020 laquelle se serait faite indépendamment du NRP.

Les opérations proposées au titre du premier janvier 2021 sont les suivantes :

- création du service de l'impôt foncier (SDIF) avec le siège à Lille et deux antennes installées à Dunkerque et Valenciennes ;
- création de trois SGC : Tourcoing, Le Quesnoy et Caudry et installation des conseillers aux décideurs locaux associés ;
- transfert concomitant du recouvrement vers les SIP
- démarrage de la constitution des trésoreries hospitalières de Lille, Dunkerque et Valenciennes ;
- démarrage du service départemental de gestion des EHPAD.

Au titre du second semestre 2021 sont également prévues :

- la création du SGC de Dunkerque ;
- le démarrage de la trésorerie hospitalière de Roubaix.
- la réorganisation des PCRPs et des BDCFI

Le calendrier définitif sera finalisé pour les années suivantes au terme de la phase de concertation.

DEUXIÈME PARTIE : LE PROJET DÉTAILLÉ PROPOSÉ EN 2020

I – LA DRFIP AU SERVICE DE TOUS LES USAGERS

1- L'accueil de proximité

Conformément aux annonces du Président de la République, la nouvelle organisation du réseau des Finances publiques doit favoriser la proximité avec nos concitoyens, avec au moins une structure par canton et un accès aux services publics à moins de 30 minutes maximum.

Dans cette optique, une convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP) et de participation aux instances de pilotage et de suivi a été signée par la DRFIP59 le 18 décembre 2018.

Un groupe de travail composé de chefs de service du réseau et de représentants de la Direction a été chargé de proposer un schéma d'organisation et de fonctionnement du réseau d'accueil DRFIP des particuliers (toute dimension fiscale, foncier, SPL, amendes) dans le cadre du NRP.

Les réflexions ont porté sur :

- l'amélioration du niveau et de la proximité du service rendu à l'utilisateur ;
- l'accompagnement des usagers pour les démarches les plus courantes dans un contexte de dématérialisation des procédures.

Dans son projet de nouveau réseau de proximité, la présence de la DRFIP59 se manifesterait :

- par des structures de plein exercice **les 15 SIP** ;
- par une présence dans les structures France services (hypothèse d'une par canton) ;
- par des **points d'accueil de proximité** (une soixantaine).

Les démarches de paiement pourront également être effectuées par les usagers auprès des **buralistes** partenaires (225).

Afin de faciliter le parcours de l'utilisateur, l'ensemble des structures de la DGFIP devront être en capacité de proposer un accueil de premier niveau.

■ Les France services

Conformément aux orientations gouvernementales¹, la mise en place du réseau France services doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, à moins de 30 minutes de leur domicile.

Ce réseau poursuit trois objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents (France services) ou de services publics itinérants ;
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu des services de l'État, des opérateurs et des collectivités afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation des animateurs des structures France services et d'un panier de services homogènes.

La DGFIP s'inscrit de manière résolument positive dans le réseau France services dont elle doit constituer un partenaire majeur. En juillet, un projet de déploiement du dispositif a été transmis par le Préfet du Nord. Concernant la répartition territoriale, la cible est d'au moins une structure par canton. Le projet privilégie certains territoires prioritaires (territoires ruraux, bassin minier, QPPV).

En 2019, le département comptait 14 Maisons de Services au Public (MSAP) dont 11 MSAP postales. Ces dernières devront répondre à des critères plus exigeants afin d'obtenir le label France Service d'ici 2021.

Une charte nationale a été diffusée en juillet 2019 par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) qui fixe les principes d'organisation des MFS. Lors du 4^e comité interministériel de la transformation publique du 14 novembre, 9 France services ont été labellisés pour le département du Nord localisées à Hondschoote, Le Cateau-Cambrésis, Bourbourg, Anor, Solesmes, Raimbeaucourt, Pecquencourt, Bruay sur

1 - décision du 24 avril 2019 du Président de la République relative à la mise en place du réseau France Service ; circulaire du Premier Ministre n° 6094/SG du 01/07/2019

Escaut, Itinérance Avesnois avec effet au 01/01/2020. La labellisation d'une France services à Sorle le château est en cours. Une convention départementale France services, associe 10 partenaires en comptant la DRFiP². En 2022, une quarantaine de France services devraient être déployés sur le territoire départemental.

■ Les points d'accueil de proximité

Le projet de nouveau réseau pour la DRFiP prévoit l'implantation de 63 points d'accueil de proximité.

La localisation de ces points d'accueil correspond le plus souvent au lieu d'implantation des actuelles trésoreries. Ainsi, 48 points d'accueil sont localisés dans une commune abritant actuellement une trésorerie. 15 points d'accueil se trouvent sur des communes où il n'y avait auparavant aucune implantation de la DRFiP.

63 Accueils de proximité	Aniche, Annoeullin, Anzin, Arleux, Avesnes les Aubert, Bailleul, Bavay, Beauvois-en-Cambrésis , Bergues, Berlaimont, Bollezeele , Bouchain, Busigny , Caudry, Clary, Condé-sur Escaut, Coudekerque-Branche, Cuincy, Douchy les Mines, Escautpont , Etroeungt , Fourmies, Ghyvelde/Bray-Dunes , Grande Synthe , Gravelines, Halluin, Hautmont, Jeanlain , Jeumont, La Bassée, La Madeleine , Lambersart , Loos-les-Weppes, Marchiennes, Marcq en Baroeul, Marly, Maroilles , Masnières, Merville, Orchies, Phalempin, Quesnoy-sur-Deule, Râches , Ronchin, Saint-Amand, Saint-André, Saint Pol, Seclin, Sin-le-noble, Solesmes, Somain, Steenvoorde, Templeuve-la-Pévèle, Trélon, Trith-Saint-Léger, Villeneuve-d'Ascq, Vendegies-sur-Ecaillon , Wallers , Wasquehal, Wattignies, Wattignies-la-Victoire , Watrelos, Wormhout
--------------------------	---

Les travaux se poursuivent au plan national et au plan local pour préciser l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de proximité ainsi que les modalités d'intervention des agents de la DGFIP.

Ces accueils de proximité figureront au centre de la concertation avec les élus afin d'apprécier les ajustements à opérer tant en termes de localisation que de présence (régulière, ponctuelle, physiques ou à distance).

■ Les points de paiement de proximité

À compter du mois d'août 2020, les usagers pourront payer leurs impôts (solde IR, TH, TF), les amendes, les produits locaux et hospitaliers en espèces (limite 300 €) chez les buralistes, en partenariat avec la Française des Jeux. Ils pourront également payer en carte bancaire. Les usagers auront accès à un nombre significatif de guichets supplémentaires qui proposent des horaires d'ouvertures élargis, samedi compris.

Le contrat DGFIP /réseau des buralistes FDJ prévoit 4700 débitants au minimum au plan national. Fin décembre, pour le département du Nord, 225 buralistes³ ont répondu à l'appel d'offre à ce stade, les conventions sont en cours de signature pour chaque buraliste. La présentation par l'utilisateur du flash-code garantit la confidentialité de l'opération, seul le montant à payer s'affichant sur le terminal du buraliste.

Un marché permettant la collecte des fonds sera mis en œuvre avec la Banque postale au printemps 2021.

2- Les services des impôts des particuliers (SIP)

La réflexion sur les SIP s'inscrit dans un contexte national de réforme du contenu et de l'organisation des missions :

- réformes du PAS, de la TH, RVLLH, évolution des modalités déclaratives ;
- modalités d'accueil (APRDV, accueil de proximité, France services) en capitalisant sur les retours d'expérience du déroulement de la campagne IR dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19 ;
- ré-organisation du réseau foncier ;
- transfert du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries mixtes vers les SIP.

Pour le Nord, le projet prévoit un réseau organisé autour de 15 SIP contre 18 actuellement.

Le nombre de résidences d'implantation restera identique à ce qu'il était avant projet.

En effet, les 3 projets de fusions de SIP envisagés se font sur des résidences identiques (lorsque plusieurs

2 - Ministère de la Justice, Groupe la Poste, Pôle Emploi, La caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie des Flandres, Caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut, Caisse primaire d'assurance maladie de Lille Douai, la Mutualité Sociale agricole, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, AGIR ARCO.

3 - au lieu de 162 recensés initialement

SIP sont localisés à la même adresse).

Les opérations concernent la fusion des SIP situés à la même adresse pour les résidences de Roubaix et Valenciennes et le passage de 4 à 3 du nombre de SIP de la commune de Lille. La nouvelle cité n'accueillera pas de SIP. Les adresses de localisation actuelles seraient maintenues, et participeront activement à l'accueil de proximité.

Les fusions des SIP de Valenciennes la Rhonelle et Valenciennes Val de Scarpe d'une part et de Roubaix Nord et Roubaix Sud d'autre part ont été réalisées le 1^{er} janvier 2020 et présentées, au préalable, aux représentants du personnel lors du Comité Technique Local le 16 octobre 2019.

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
SIP	Version juin 2019	Proposition juillet 2020
SIP GRAND LILLE EST	SIP LILLE 1 SIP LILLE 2	SIP LILLE 1 SIP LILLE 2 SIP LILLE 3
SIP LILLE SECLIN		
SIP LILLE OUEST		
SIP LILLE NORD		
SIP TOURCOING	SIP TOURCOING	IDENTIQUE
SIP ROUBAIX NORD	SIP ROUBAIX [réalisé]	
SIP ROUBAIX SUD		
SIP DOUAI	SIP DOUAI	
SIP DUNKERQUE	SIP DUNKERQUE	
SIP HAZEBROUCK	SIP HAZEBROUCK	
SIP ARMENTIERES	SIP ARMENTIERES	
SIP CAMBRAI	SIP CAMBRAI	
SIP MAUBEUGE	SIP MAUBEUGE	
SIP VALENCIENNES LR	SIP VALENCIENNES [réalisé]	
SIP VALENCIENNES VDS		
SIP AVESNES SUR HELPE	SIP AVESNES SUR HELPE	
SIP DENAIN	SIP DENAIN	
SIP LE QUESNOY	SIP LE QUESNOY	

3- Les services des impôts des entreprises (SIE)

Le futur réseau de proximité des SIE repose sur des structures de taille plus importante. Pour le Nord, le projet prévoit un réseau resserré autour de 7 SIE et une antenne. Il intègre :

- la fusion des SIE situés sur la même commune pour les résidences de Roubaix et Valenciennes ;
- le maintien de deux SIE à compétence lilloise.
- le maintien du SIE de Tourcoing ;
- le regroupement des autres SIE (Dunkerque-Hazebrouck, Douai-Cambrai).

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
SIE	Version juin 2019	Proposition juillet 2020
SIE DUNKERQUE	SIE DUNKERQUE	SIE DUNKERQUE + <i>travail à distance à HAZEBROUCK</i>
SIE HAZEBROUCK		
SIE ARMENTIERES	SIE LILLE SIE LILLE ORCHIES	SIE LILLE 1 SIE LILLE 2
SIE GRAND LILLE EST		
SIE LILLE SECLIN		
SIE LILLE OUEST		
SIE LILLE NORD		
SIE TOURCOING	SIE TOURCOING	SIE TOURCOING
SIE ROUBAIX NORD	SIE ROUBAIX	SIE ROUBAIX
SIE ROUBAIX SUD		
SIE DOUAI	SIE DOUAI	SIE DOUAI + <i>travail à distance à CAMBRAI</i>
SIE CAMBRAI		
SIE MAUBEUGE	SIE VALENCIENNES + ANTENNE MAUBEUGE	SIE VALENCIENNES ANTENNE MAUBEUGE
SIE VALENCIENNES LR		
SIE VALENCIENNES VDS		

4- Les services du réseau foncier

■ Le service départemental des impôts fonciers

Pour le Nord, la situation existante juxtapose des organisations hétérogènes entre les anciens ressorts du 591 et du 592 et au sein même du 591.

Le schéma initial proposé dans le NRP, traduit des notes métier et des réunions avec GF3, s'orientait vers la création de trois pôles techniques implantés de manière symétrique afin de favoriser les synergies. Cette proposition n'a pas été validée par la Direction Générale qui privilégie la création d'un Service Départemental des Impôts Foncier unique (SDIF). De ce fait, il est proposé :

– **Pour les locaux d'habitation** : création d'un pôle d'évaluation des locaux d'habitation (PELH) avec un siège à Lille et des antennes à Dunkerque et Valenciennes ;

– **Pour les locaux professionnels** : création d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) avec un siège à Lille et des antennes à Dunkerque et Valenciennes ;

– **Pour la mission topographique** : création d'un pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC) avec un siège à Lille et des antennes à Dunkerque et Valenciennes.

Le schéma proposé serait mis en œuvre le 01 janvier 2021. L'implantation à Lomme est prévue pour septembre 2022. Les sujets RH pour la période intermédiaire seront traités au cas par cas.

■ Les services de publicité foncière et d'enregistrement

Le schéma national est de proposer des regroupements de SPF et la création de SPF-E ou SDE. Ces orientations s'articulent avec la possibilité de conserver des bureaux distants pour préserver les compétences. Le calibrage des emplois et le maintien de bureaux distants sont à l'étude.

Ainsi, le projet pour le Nord consiste à conserver 1SDE, 3 SPF (dont 2 SPF-E).

Le SDE ainsi que le SPF issu de la fusion des SPF de Lille 1, 2 et 3 resteraient localisés à Lille et le SPF de Douai serait une antenne du SPF de Lille. Les deux SPFE de Valenciennes et Dunkerque seraient maintenus tels qu'existants.

Des bureaux distants seraient localisées à Hazebrouck, Avesnes sur Helpe, Cambrai.

L'annonce de la mise en place d'un service national de l'enregistrement n'a pas fait l'objet d'un calendrier à ce stade.

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
	Version juin 2019	Proposition juillet 2020
SDE SPF(E)		
SDE [Lille]	SDE PHALEMPIN	SDE LILLE
SPF 1 – Lille	SPF PHALEMPIN	SPF LILLE + ANTENNE A DOUAI
SPF2 – Lille		
SPF 3 – Lille		
SPF Douai	<i>Travail à distance pour SPFE Valenciennes</i>	
SPFE Dunkerque	SPFE DUNKERQUE	SPFE DUNKERQUE
SPF Hazebrouck	<i>Travail à distance</i>	<i>Travail à distance</i>

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
SDE SPF(E)	Version juin 2019	Proposition juillet 2020
SPFE Valenciennes	SPFE VALENCIENNES	SPFE VALENCIENNES
SPF Douai	<i>travail à distance (SPFE Valenciennes)</i>	<i>ANTENNE DOUAI (SPF LILLE)</i>
SPF Avesnes	<i>travail à distance (SPFE Valenciennes)</i>	<i>Travail à distance</i>
SPF Cambrai	<i>Travail à distance (SPFE Valenciennes)</i>	<i>Travail à distance</i>

5- Les services du contrôle fiscal

■ Les BDV et la BCR

Le projet conserve les structures existantes (soit 8 BDV et une BCR pour le département) en localisant les brigades de Lille et la partie lilloise de la BCR à Villeneuve d'Ascq. Les deux antennes de la BCR seraient maintenues à Dunkerque et Valenciennes.

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
BDV	Version juin 2019	Proposition juillet 2020
BDV2 Lille	Transfert à Villeneuve d'Ascq avec maintien d'antennes BCR à Dunkerque et Valenciennes	IDEM
BDV3 Lille / Douai		
BDV7 Lille		
BCR Lille + antennes Valenciennes et Dunkerque		
BDV4 Roubaix	BDV4 Roubaix	
BDV5 Tourcoing	BDV5 Roubaix	
BDV8 Valenciennes	BDV8 Valenciennes	
BDV9 Valenciennes	BDV9 Valenciennes	
BDV1 Dunkerque / Hazebrouck	BDV1 Dunkerque / Hazebrouck	

■ Les PCE

Le projet consiste à passer de 9 à 4 PCE selon la répartition décrite ci-dessous.

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
PCE	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Lille Cité	Transfert à Villeneuve d'Ascq (périmètre des SIE actuels de Fives, Grand Lille Est, Lomme et Douai)	IDEM + UNE ANTENNE A DOUAI
Lille Fives		
Lomme		
Douai		
Roubaix	PCE Roubaix (périmètre des SIE de Roubaix, Tourcoing et Lille Nord)	
Tourcoing		
Dunkerque	PCE Dunkerque (périmètre des SIE Dunkerque, Hazebrouck et Armentières)	
Valenciennes Est [Maubeuge, Valenciennes]	PCE Valenciennes (périmètre des SIE de Valenciennes, Maubeuge et Cambrai)	
Valenciennes Ouest [Cambrai, Valenciennes]		

■ Les services de contrôle fiscal patrimonial

Actuellement coexistent à la DRFIP 59 deux BDCFI (Lille et Tourcoing) et 6 PCRCP (Dunkerque/Hazebrouck, Roubaix/Lomme, Lille, Tourcoing/Armentières, Douai/Cambrai, Valenciennes/Maubeuge).

Cette organisation ne répond pas au modèle national éprouvé. La cible consiste donc à ramener le nombre de structures à 4 PCRCP à échéance du deuxième semestre 2021.

L'objectif est de regrouper les ressources pour permettre une meilleure couverture du tissu fiscal patrimonial dans chaque secteur géographique.

Cette démarche consiste à densifier les structures sur les secteurs aux plus forts enjeux tout en maintenant une capacité de sécurisation des dossiers du haut de portefeuille, quelle que soit la circonscription géographique des services.

L'étude menée par la Division CF conduit à répartir les emplois des BDCFI entre les PCRCP de Roubaix et Lille, sauf deux d'entre eux qui seront attribués aux PCRCP de Dunkerque et de Valenciennes.

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
Structures actuelles	Version juin 2019	proposition juillet 2020
– PCRP Lille Lomme Douai – BDCFI de Lille	1- PCRP à VILLENEUVE D'ASCQ	1- PCRP à VILLENEUVE D'ASCQ + UNE ANTENNE A DOUAI
– PCRP Dunkerque Hazebrouck Armentières	2- PCRP DUNKERQUE	IDEM
– PCRP Roubaix Tourcoing – BDCFI de Tourcoing	3- PCRP ROUBAIX	
– PCRP Valenciennes Maubeuge Cambrai	4- PCRP VALENCIENNES	

II – LA DRFiP AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

1 – Les services de gestion comptable

Les services de gestion comptable (SGC) ont vocation à concentrer les tâches de gestion effectuées actuellement par les trésoreries, et ce, dans le cadre d'un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale.

Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du service public local :

- tenue de la comptabilité et confection des comptes de gestion ;
- prise en charge, contrôle et mise en paiement des mandats de dépense ;
- prise en charge et recouvrement des titres de recettes ;
- contrôle des régies d'avance et de recettes.

Pour la DRFiP 59, le projet initial soumis à concertation prévoyait la création de 8 SGC.

Les échanges développés lors de la concertation interne et externe ont conduit à proposer d'augmenter le nombre de SGC, passant de 8 à 14, et de mieux répartir leur périmètre de compétence.

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
Trésoreries	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Solesmes	SGC AVESNES SUR HELPE	SGC LE QUESNOY
Bavay		
Le Quesnoy		
Hautmont		SGC AVESNES SUR HELPE
Jeumont		
Berlaimont		
Maubeuge		
Avesnes-sur-Helpe		
Solre-le-Château		
Fourmies		
Trélon		

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
Trésoreries	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Cambrai	SGC CAMBRAI	SGC CAMBRAI
Masnières		
Le Cateau-Cambresis		SGC CAUDRY
Avesnes-lez-Aubert		
Caudry		
Clary		

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
Trésoreries	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Orchies	SGC PONT A MARCQ	SGC ORCHIES / service ad hoc avec espace de tiers lieu
Marchiennes		
Phalempin		
Templeuve		
Aniche		
Somain		
Douai		SGC DOUAI
Arleux		
Cuincy		
Sin le Noble		

RESEAU ACTUEL MEL	PROJET CIBLE	
Trésoreries	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Roubaix	SGC LILLE SGC DENAIN SGC HAZEBROUCK	SGC TOURCOING MEL NORD
Wasquehal		
Tourcoing		
Halluin		
Wattrelos		
Lannoy		SGC TEMPLEUVE MEL EST
Villeneuve d'Ascq		
Wattignies		
Ronchin		SGC LILLE MEL CENTRE
Seclin		
MEL		
Lille Municipale		
Saint-André-lez-Lille		SGC ARMENTIERES MEL OUEST
Marcq-en-Baroeul		
Loos		
Armentières		
Annoeullin		
La Bassée		
Quesnoy-sur-deûle		

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
Trésoreries	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Denain	SGC WALLERS	SGC WALLERS
Bouchain		
Douchy-les-Mines		
Saint-Amand-les-Eaux		
Triith-Saint-Léger		
Valenciennes		SGC VALENCIENNES
Anzin		
Condé-sur-l'Escaut		
Marly		

RESEAU ACTUEL	PROJET CIBLE	
Trésoreries	Version juin 2019	proposition juillet 2020
Dunkerque	SGC DUNKERQUE	SGC DUNKERQUE
Bourbourg		
Coudekerque-Branche		
Gravelines		
Saint-Pol-sur-Mer		
Bergues		SGC HAZEBROUCK
Hondschoote		
Wormhout		
Steenvoorde		
Bailleul	SGC HAZEBROUCK	
Cassel		
Hazebrouck		
Merville		

2 – Les conseillers aux décideurs locaux

Le département du Nord compte 17 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (une métropole, une communauté urbaine, 6 communautés d'agglomération et 9 communautés de communes).

Pour le Nord, le projet soumis à concertation prévoyait la création de 18 postes de conseillers aux décideurs locaux, soit un par EPCI existant au 01/01/2019.

À ce stade de la concertation, le nombre de conseillers aux décideurs locaux a été augmenté (35) avec la répartition suivante proposée aux EPCI et l'indication du siège de l'EPCI. Ce nombre pourra évoluer à la marge en fonction des échanges avec les élus tout comme les localisations proposées.

EPCI	Version juin 2019	Version juin 2020	Sièges des EPCI
CC Cœur de l'Avesnois	1	2	Avesnes-sur-Helpe
CC des Hauts de Flandre	1	2	Berques
CA Cambrai	1	2	Cambrai
CA Caudrésis – Catésis	1	2	Caudrv
CA du Douaisis	1	2	Douai
CU Dunkerque Grand Littoral	1	3	Dunkerque
CC du Sud Avesnois	1	1	Fourmies
CC Flandre intérieure	1	2	Hazebrouck
CC Flandre Lvs	1	1	La Gorque
CC Pays de Mormal	1	2	Le Quesnov
CC Coeur d'Ostrevent	1	1	Lewarde
MEL	2	5	Lille
CA Maubeuge Val de Sambre	1	2	Maubeuge
CC Pévèle Carembault	1	2	Pont-à-Marcq
CC du Pays Solesmois	1	1	Solesmes
CA Valenciennes Métropole	1	3	Valenciennes
CA Porte du Hainaut	1	2	Wallers
Total	18	35	/

3- Les trésoreries hospitalières

Le réseau actuel comprend une trentaine d'établissements hospitaliers. Cinq trésoreries sont affectées exclusivement sur cette activité et dix-sept trésoreries ont dans leur portefeuille d'activité au moins un établissement hospitalier.

La première version du PNRP prévoyait trois trésoreries hospitalières implantées à Saint-Omer, Lille et Maubeuge.

Le nombre de structures et leurs localisations ont généré de nombreux échanges lors de la concertation. Ils ont été pris en compte et la nouvelle proposition prévoit désormais 5 trésoreries hospitalières.

Les localisations et les répartitions seraient:

Trésorerie hospitalière	Compétence géographique	Établissement	Localité de la trésorerie
LILLE	GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	CHU Lille	Lille
		GH Loos Haubourdin	Loos
		CH La Bassée	La Bassée
		CH Armentières	Armentières
		GH Seclin Carvin	Seclin

Trésorerie hospitalière	Compétence géographique	Établissement	Localité de la trésorerie
ROUBAIX	GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	CH Bailleul	Bailleul
		CH Hazebrouck	Hazebrouck
		CH Roubaix	Roubaix
		CHI Wasquehal	Tourcoing
		CH Wattrelos	Roubaix
		CH Tourcoing	Tourcoing

Trésorerie hospitalière	Compétence géographique	Établissement	Localité de la trésorerie	
VALENCIENNES	GHT CAMBRESIS	HAINAUT	CH Valenciennes	Valenciennes
			CH Saint–Amand–les Eaux	Valenciennes
			CH Le Quesnoy	Le Quesnoy
			CH Denain	Denain
	GHT DOUAISIS		CH Douai	Douai
			CH Somain	Somain

Trésorerie hospitalière	Compétence géographique	Établissement	Localité de la trésorerie
MAUBEUGE	GHT HAINAUTCAMBRESIS	CH Fourmies	Fourmies
		CH Cambrai	Cambrai
		CH Maubeuge	Maubeuge
		CH Hautmont	Hautmont
		CH Jeumont	Jeumont
		CH Avesnes-Sur-Helpe	Avesne-sur-Helpe
		CH Felleries-Liessies	Solre-le-Château

Trésorerie hospitalière	Compétence géographique	Établissement	Localité de la trésorerie
DUNKERQUE	GHT LITTORAL NORD	CH Dunkerque	Dunkerque
		Hôpital maritime Zuudcoote	Dunkerque
	GHT PSYCHIATRIE 59/62 sf Val de Lys Artois (62)	EPSM Armentières	Armentières
		EPSM Bailleul	Bailleul
		EPSM Saint André	Armentières

4- Le service départemental de gestion des EHPAD

Il est proposé la création d'un service départemental de gestion des EHPAD. Il s'agit de regrouper dans un service unique spécialisé et à vocation départementale la gestion comptable et budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux ayant une activité « hébergement » afin d'y concentrer l'expertise nécessaire.

Sa mise en place peut être effective dès 2021 et s'étalera sur 3 ans ; le nombre d'établissements gérés et d'emplois correspondant augmentera au fur et à mesure de la création des SGC, jusqu'en 2023.

Cette spécialisation permet une plus grande professionnalisation des agents, sur un secteur spécifique et complexe .

5- Le service départemental d'expertise au secteur local

Le projet initial soumis à concertation prévoyait la création d'un service départemental d'assistance.

Principalement dédié à l'expertise de haut niveau, ce service aura également vocation à apporter une assistance opérationnelle aux SGC, CDL et trésoreries hospitalières.

Il se constituera progressivement à compter du 1^{er} janvier 2021, au fur et à mesure de la création des SGC (cible 15 à 20 cadres A et A+).

TROISIEME PARTIE : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Les évolutions du réseau, qui ne seront définitivement connues qu'à l'issue de la phase de concertation en cours, et qui interviendront de manière progressive sur plusieurs années, pourront se traduire pour les agents par des changements professionnels et une mobilité géographique et fonctionnelle.

Des premiers éléments de réponse ont été mis en ligne sur l'espace NRP d'Ulysse national : <http://ulyссе.dgfip/métier/les-agents>

Les principaux dispositifs sont présentés ci après .

1 – Les règles relatives à la mobilité

Les règles RH applicables à compter de 2020 dans le cadre de la départementalisation sont les suivantes :

L'agent dont le service est restructuré dans la même commune a pour obligation de suivre sa mission.

L'agent dont le service ferme ne possède pas de garantie de rester sur la même commune, mais il bénéficie de plusieurs priorités pour lui permettre de retrouver un poste vacant au plus près de ses centres d'intérêts géographiques et fonctionnels :

- une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine sur sa commune d'affectation ;
- une priorité pour tout emploi vacant sur sa commune d'affectation ;
- une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine sur l'ensemble du département;
- une priorité pour tout emploi vacant sur le département

À défaut d'obtenir une affectation sur un emploi vacant, l'agent sera à ALD local sur le département.

2 – les dispositifs d'accompagnement financier de la mobilité géographique

2-1 La prime de restructuration de service

La prime de restructuration de service (PRS) est destinée à accompagner les agents mutés ou conduits à exercer leurs fonctions dans une autre résidence administrative dans le cadre des restructurations de service.

- Agents éligibles

Un changement de résidence administrative (c'est-à-dire de la commune d'affectation) doit avoir lieu pour pouvoir bénéficier de la PRS, si la nouvelle affectation :

- est située dans le même département que leur affectation d'origine ;
- où est située dans un autre département et relève du même domaine d'activité (gestion fiscale, gestion publique, pilotage et ressources ou informatique) que leur affectation d'origine.

Ainsi, un agent qui, à la suite de la réorganisation de son service, effectue une mobilité au sein de son département ou, vers un autre département en y exerçant ses missions dans le même domaine d'activité, peut bénéficier de la PRS.

- Détermination du montant de la PRS

La prime est composée de deux parts :

- une part est attribuée en fonction de la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative : elle va de 1250 €.(moins de 10 km entre les deux résidences et augmentation de la distance entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale) à 15 000 € (à partir de 150 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative.
- une part est octroyée lorsque le changement de résidence s'accompagne d'un changement de résidence familiale. Les montants sont compris entre 10 000 € et 15 000 €. Ces deux volets de la PRS se cumulent et peuvent donc atteindre la somme de 30 000 euros.

2-2 Les frais de changement de résidence

- Agents éligibles

Les agents qui changent de commune d'affectation dans le cadre de la restructuration de leur service peuvent bénéficier de la prise en charge de leurs frais de changement de résidence, à condition de rapprocher leur résidence familiale de leur nouvelle affectation dans les neuf mois précédant ou dans les douze mois suivant leur changement d'affectation.

Aucune condition de durée dans la précédente affectation n'est opposable dans ce cas.

- Détermination du montant des frais de changement de résidence

Les frais de transport sont pris en charge intégralement et l'indemnité forfaitaire de changement de résidence est calculée en fonction de la composition familiale et de la distance entre l'ancienne et la nouvelle affectation. Dans toutes les situations de changement de résidence liées aux restructurations de service, l'indemnité forfaitaire est majorée de 20 %.

3 – Le Complément Indemnitaire d'Accompagnement (CIA)

Le complément indemnitaire d'accompagnement est un dispositif de garantie de maintien de rémunération au bénéfice des agents dans les situations où une restructuration de service entraîne une baisse de leur niveau de rémunération.

- Agents éligibles

Pour bénéficier de cette garantie de maintien de rémunération en cas de perte financière du fait d'un changement d'affectation induit par une opération de restructuration, les conditions suivantes doivent être réunies :

- une nouvelle affectation directement liée à une opération de restructuration de service ;
- une perte financière constatée à la suite de cette restructuration.

- Montant du CIA

Le montant garanti correspond à la différence entre la rémunération brute annuelle effectivement perçue par l'agent dans son emploi d'origine et la rémunération brute annuelle globale liée à l'emploi d'accueil. Le CIA, payé mensuellement, peut être versé dans la limite de 6 ans maximum au titre d'une même opération de restructuration.

Pour les opérations de restructuration intervenues à compter du 1er janvier 2019, la garantie de rémunération s'appuie dorénavant sur le complément indemnitaire d'accompagnement (CIA), qui se substitue au précédent dispositif de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité (IAM).

Le CIA est exclusif de toute autre prime de même nature, mais il est cumulable avec la PRS.

4 – Les modalités de prise en charge des frais de déplacement

Les agents qui assureront des missions ponctuelles hors de leur commune d'affectation et hors de leur commune de domicile, bénéficieront de la prise en charge de leurs frais de transport et de repas.

- Prise en charge des frais de transport

Un agent qui se rendra dans un point de contact en utilisant les transports publics de voyageurs bénéficiera du remboursement intégral des billets achetés.

Un agent qui se rendra dans un point de contact avec son véhicule personnel sera remboursé :

- sur la base des indemnités kilométriques si l'utilisation du véhicule permet un gain de temps par rapport à l'utilisation des transports publics ou lorsque les horaires et les dessertes proposés par les transports publics ne sont pas adaptés; ces indemnités kilométriques ont été revalorisées en février 2019 ;
- dans le cas contraire, sur la base du tarif de transport public le moins onéreux permettant d'effectuer le trajet.

- Prise en charge des frais de repas

Lorsqu'un agent se trouvera dans une permanence entre 12 h et 14 h, il bénéficiera d'une indemnité forfaitaire de repas égale à 8,75 € s'il prend son repas dans un restaurant administratif et 17,50 € dans le cas contraire.

La mise en œuvre de ces différents dispositifs sera réalisée au fur et à mesure des réorganisations qui seront finalement décidées. Cette mise en œuvre donnera lieu à des entretiens individuels de la division RH avec chaque agent concerné, soit à la direction, soit sur leur lieu de travail. La direction sera particulièrement attentive à ce que les décisions de réorganisations et leur calendrier de réalisation soient connues des agents suffisamment en amont des campagnes de mutation afin qu'ils puissent exprimer leurs vœux en toute connaissance.

5 – Le dispositif d'accompagnement des cadres

Plusieurs actions sont prévues :

La tenue de journées de sensibilisation des managers sur la conduite des transformations

À destination des encadrants, il s'agit de :

- les sensibiliser au processus de changement et à ses impacts sur les organisations et les personnes mais aussi aux pratiques managériales permettant de mieux accompagner les équipes dans un contexte de

transformations des organisations.

– et de leur donner des clés et des leviers pour adapter leur management aux nouvelles modalités d'organisation du travail (télétravail, travail à distance...) et pour mieux appréhender les enjeux du management à distance.

Le déploiement de séminaires sur le thème « Comment conduire ensemble les transformations ? » associant les cadres et les agents.

Les objectifs du séminaire visent à :

– recenser les besoins des différents participants en matière de conduite et de mise en œuvre des projets de transformation ;

– dégager des pistes de réflexion et des actions de changement à mettre en place en synergie entre la direction, les managers et leurs équipes ;

– élaborer des plans d'action permettant aux responsables de services et de mettre en œuvre le projet de transformations dans leur service et de le faire vivre lorsque la transformation aura eu lieu.

La mise en place d'ateliers d'accompagnement pour les responsables de services et leurs adjoints afin que ceux-ci puissent échanger collectivement sur leurs pratiques managériales et identifier ainsi des pistes partagées de progrès

Créer un espace pour réfléchir, échanger, définir le rôle de chacun et bâtir un plan d'actions sur le thème « comment mieux fonctionner ensemble ».